



Remboursement des indemnités kilométriques De Janvier à Décembre 2025

Daniel FOURNIE

LACAPELLE CABANAC

1 - Remboursement Frais kilométriques Conseil d'administration

Aller-Retour = 34 kms

Nombre de présences = 4 soit 136 kms

2 - Remboursement autres frais kilométriques (cf relevés de frais) = kms

Barème 2025 à 0,60 €/km

Montant Total (1+2) : **81,6 euros**

Arrêtée à la somme de quatre vingt un euros soixante cts

Relevé au 14/01/2026

Syndicat de défense du vin AOC Cahors
Organisme de Défense et de Gestion
Pôle Viti-Vinicole
46140 Anglars-Juillac
Tél. : 05 65 20 81 80
Mail : contact@aac-cahors.vin